

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Miscellaneous Special Projects Division (XN)/Division
des projets spéciaux divers (XN)
Canadian Building
219 Laurier Ave. West, 13th Floor
Room 13077
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet FUNCTIONAL SUPPORT REQUIREMENT	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-133194/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20133194	Date 2013-03-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XN-107-25610	
File No. - N° de dossier 107xn.EN578-133194	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-04-08	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fulton, Lorna	Buyer Id - Id de l'acheteur 107xn
Telephone No. - N° de téléphone (613) 952-0387 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 952-1440
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC 219 LAURIER AVENUE WEST OTTAWA.ON K1A 0S5	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

LA MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS n° 001 A POUR BUT D'APPORTER DES MODIFICATIONS ET DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS DE L'INDUSTRIE.

Modification n° 001

Référence :

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation relatifs à la catégorie de ressources n° 4 – P.1 Conseiller en gestion du changement (niveau 3) – Chef de l'équipe responsable de la transition – (b) Exigences cotées : exigence cotée C-1.

Modification n° 001 :

À l'exigence n° 4(b) – Exigence cotée C-1 (sous « Méthode de notation ») – supprimer entièrement le contenu et insérer le contenu suivant :

De 3 à 5 ministères, agences ou organisations : 10 points.

De 6 à 10 ministères, agences ou organisations: 20 points.

De 11 à 20 ministères, agences ou organisations: 30 points.

Plus de 20 ministères, agences ou organisations : 40 points.

Maximum de 40 points.

Modification n° 002

Référence :

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation relatifs à la catégorie de ressources B.1 Analyste des activités (niveau 3) – Chef de l'équipe responsable de la gestion des données – (a) Exigences obligatoires de la catégorie O-1.

Modification n° 002 :

La formulation « entrepôts de données financières » figurant dans l'exigence obligatoire n° 1 est par la présente supprimée et remplacée par « entrepôts de données ».

Modification n° 003

Référence :

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation relatifs à la catégorie de ressources B.1 Analyste des activités (niveau 3) – Responsable de l'équipe de la gestion des données – (b) Exigences cotées de la catégorie C-3.

Modification n° 003 :

La formulation « au sein du gouvernement du Canada » figurant dans l'exigence cotée n° 3 est par la présente supprimée et remplacée par « au sein du gouvernement du Canada ou d'une organisation du secteur privé comptant au moins 300 employés ».

Modification n° 004

Référence :

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation relatifs à la catégorie de ressources B.1 Analyste des activités (niveau 2) – Analyste de données – (a) Exigences obligatoires des la catégorie O-1.

Modification n° 004 :

La formulation « entrepôts de données financières » figurant dans l'exigence obligatoire n° 1 est par la présente supprimée et remplacée par « entrepôts de données ».

Modification n° 005

Référence :

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation relatifs à la catégorie de ressources B.1 Analyste des activités (niveau 2) – Analyste des données – (b) Exigences cotées de la catégorie C-5.

Modification n° 005 :

La formulation « au sein du gouvernement du Canada » figurant dans l'exigence cotée n° 5 est par la présente supprimée et remplacée par « au sein du gouvernement du Canada ou d'une organisation du secteur privé comptant au moins 300 employés ».

Modification n° 006

Référence :

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation relatifs à la catégorie de ressources B.1 Analyste des activités (niveau 1) – Analyste des données – (a) Exigences obligatoires de la catégorie O-1.

Modification n° 006 :

La formulation « entrepôts de données financières » figurant dans l'exigence obligatoire n° 1 est par la présente supprimée et remplacée par « entrepôts de données ».

Modification n° 007

Référence :

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation relatifs à la catégorie de ressources B.1 Analyste des activités (niveau 3) – Responsable de l'équipe de la gestion de données – (b) Exigences cotées de la catégorie C-3.

Modification n° 007 :

La formulation « au sein du gouvernement du Canada » figurant dans l'exigence obligatoire n° 2 est par la présente supprimée et remplacée par « au sein du gouvernement du Canada ou d'une organisation du secteur privé comptant au moins 300 employés ».

QUESTIONS ET RÉPONSES**Question n° 001****Référence :**

Demande de propositions – Partie 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Question n° 001 :

Pouvez-vous nous indiquer si, à l'heure actuelle ou au cours des six derniers mois, des entrepreneurs ont assuré la prestation de services semblables ou identiques à ceux requis dans le cadre de la présente demande de propositions. Le cas échéant, qui sont les entrepreneurs titulaires, quelle est la durée du contrat ou des contrats, et quelle est la valeur totale des services fournis jusqu'à présent?

Réponse n° 001 :

Veillez vous reporter à la Partie1 de la demande de propositions– Renseignements généraux[sous-section1.2– Résumé, point d)]. À l'heure actuelle, il n'y a pas de titulaire pour aucune des catégories requises dans le cadre de la présente demande de soumissions.

Question n° 002**Référence :**

Demande de propositions – Partie 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Question n° 002 :

S'agit-il d'une nouvelle exigence?

Est-ce que des entreprises ont assuré la prestation de ces services ou de services semblables à ceux requis dans le cadre de la présente demande de propositions au cours des six derniers mois?

Le cas échéant, quelles sont les entreprises qui ont fourni ces services et quelle était la valeur du contrat?

Réponse n° 002 :

Oui, il s'agit d'une nouvelle exigence. Veuillez vous reporter à la réponse n° 1 de la question n° 1.

Question n° 003**Référence :**

Demande de propositions

Question n° 003 :

La demande de propositions indique que l'État entend attribuer six contrats distincts (un par ressource). Veuillez confirmer que, pour être conformes, les fournisseurs ne sont pas tenus de soumissionner pour les six catégories.

Réponse n° 003 :

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de soumettre des propositions pour toutes les ressources énumérées dans la présente demande de soumissions. Les soumissionnaires peuvent présenter une seule proposition comprenant des soumissions pour de multiples niveaux et de multiples catégories. Les soumissionnaires ne sont toutefois pas autorisés à proposer la même ressource pour plus d'une catégorie et plus d'un niveau.

Question n° 004**Référence :**

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation pour les ressources proposées – Exigences obligatoires et exigences cotées pour la catégorie B.1 Analyste des activités (niveau 3) – Responsable de l'équipe de la gestion des données

Question n° 004 :

En ce qui concerne l'exigence O-1 de la catégorie B.1 Analyste des activités (niveau 3) , nous estimons que le critère selon lequel les candidats doivent posséder dix années d'expérience dans le domaine des entrepôts de données « financières » est extrêmement restrictif. Tout candidat possédant dix années (ou plus) d'expérience dans le domaine des entrepôts de données à l'échelle d'une organisation sera plus qu'à même de satisfaire à l'exigence décrite dans l'énoncé des travaux. Nous demandons respectueusement que l'exigence « financière » soit supprimée de l'exigence O-1.

Réponse n° 004 :

Veuillez consulter la modification n° 002 du présent document.

Question n° 005**Référence :**

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation pour les ressources proposées – Exigences obligatoires et exigences cotées

Question n° 005 :

En ce qui concerne l'exigence C-3 de la catégorie B.1 Analyste des activités (niveau 3), veuillez confirmer que le critère devrait inclure « ou d'une organisation du secteur privé » en conformité avec l'exigence C-1, puisque la capacité d'appuyer la haute direction (quant à l'analyse des données et à la production de rapports en réponse à des demandes) est une compétence transférable entre les secteurs privé et public.

Réponse n° 005 :

Veuillez consulter la modification n° 003 du présent document.

Question n° 006**Référence :**

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation pour les ressources proposées – Exigences obligatoires et exigences cotées

Question n° 006 :

En ce qui concerne l'exigence O-1 de la catégorie B.1 Analyste des activités (niveau 2), nous estimons que le critère selon lequel les candidats doivent posséder cinq années d'expérience dans le domaine des entrepôts de données « financières » est extrêmement restrictif et procure un avantage aux fournisseurs titulaires. Tout candidat possédant cinq années (ou plus) d'expérience dans le domaine des entrepôts de données à l'échelle d'une organisation sera plus qu'à même de satisfaire à l'exigence décrite dans l'énoncé des travaux. Nous demandons respectueusement que l'exigence « financière » soit supprimée de l'exigence O-1.

Réponse n° 006 :

Veuillez consulter la modification n° 004 du présent document.

Question n° 007

Référence :

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation pour les ressources proposées – Exigences obligatoires et exigences cotées

Question n° 007 :

En ce qui concerne l'exigence C-5 de la catégorie B.1 Analyste des affaires (niveau 2), le client envisagerait-il de modifier les critères de façon à inclure « ou d'organisations du secteur privé », puisque la capacité à fournir du soutien à la haute direction (quant à l'analyse des données et à la production de rapports en réponse à des demandes) est une compétence transférable entre les secteurs privé et public?

Réponse n° 007 :

Veillez consulter la modification n° 005 du présent document.

Question n° 008

Référence :

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation pour les ressources proposées – Exigences obligatoires et exigences cotées

Question n° 008 :

En ce qui concerne l'exigence O-1 de la catégorie B.1 Analyste des affaires (niveau 1), nous estimons que le critère de cinq années d'expérience à l'égard d'entrepôts de données « financières » est extrêmement restrictif. Tout candidat possédant cinq années (ou plus) d'expérience dans le domaine des entrepôts de données à l'échelle d'une organisation sera plus qu'à même de satisfaire à l'exigence décrite dans l'énoncé des travaux. Nous demandons respectueusement que l'exigence « financière » soit supprimée de l'exigence O-1.

Réponse n° 008 :

Veillez consulter la modification n° 006 du présent document.

Question n° 009

Référence :

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation pour les ressources proposées – Exigences obligatoires et exigences cotées

Question n° 009 :

Compte tenu de l'envergure et de la complexité de la demande de propositions et des grilles connexes, nous demandons respectueusement au client, pour chaque grille de chaque poste où presque toutes les exigences cotées nécessitent six années et plus afin d'obtenir tous les points, de prolonger la soumission de dix jours ouvrables pour permettre aux fournisseurs de recruter des ressources, de travailler avec elles, et de préparer la proposition en vue de mieux présenter les compétences et les aptitudes des ressources que nous proposons, en gardant à l'esprit que pour rédiger les réponses aux exigences obligatoires et cotées (sans simplement faire un copier-coller de l'information), nous devons travailler en étroite collaboration avec les ressources, et la plupart des ressources ne travaillent pas pendant la longue fin de semaine de Pâques.

Réponse n° 009 :

Le Canada a pris en compte de nombreux facteurs, y compris le congé de Pâques, lorsqu'il a lancé cette demande de propositions dont la période de validité est de 24 jours, au lieu de la période habituelle de 20 jours. Par conséquent, le gouvernement du Canada n'envisage pas de prolonger la période de validité de la demande de propositions.

Question n° 010

Référence :

Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation pour les ressources proposées – Exigences obligatoires et exigences cotées pour la catégorie P.1 Conseiller en gestion du changement (niveau 3) – Chef de l'équipe de transition et P.1 Conseiller en gestion du changement (niveau 3) – Bilingue – Gestionnaire ministériel de la transition

Question n° 010 :

En ce qui concerne l'exigence C-5 pour la catégorie P.1 Conseiller en gestion du changement (niveau 3) et l'exigence C-6 pour la catégorie P.1 Conseiller en gestion du changement (niveau 3) – Bilingue, la majorité des gestionnaires du changement sont des spécialistes de niveau supérieur qui concentrent leurs efforts sur la réalisation des tâches décrites dans l'énoncé des travaux. Après avoir discuté avec plusieurs gestionnaires du changement de niveau supérieur, nous estimons que les exigences C-5 (niveau 3) et C-6 (bilingue) ne sont pas raisonnables. L'exigence relative à « l'établissement d'une stratégie globale de commercialisation » serait exécutée par le gestionnaire de la commercialisation ou par un service de publicité. L'exigence « du contrôle et de l'élaboration du contenu pour le site Web et le blogue » devrait être la responsabilité de l'architecte Web (chercheur en convivialité des sites Web) et de l'architecte Web (concepteur de sites Web conviviaux) en collaboration avec le concepteur Web et le développeur Web. Plus particulièrement, « la planification des discours dans le cadre des conférences et de l'installation des kiosques » devrait être assurée par l'administrateur de projet ou le coordonnateur de projet. Nous demandons respectueusement que ce critère soit supprimé et que les points de cotation soient modifiés.

Réponse n° 010 :

Le Canada a étudié considérablement le niveau de service, la catégorie de ressources ainsi que les biens avantageux, et a intégré les critères les mieux cotés possible dans la demande de propositions en fonction de la portée et de l'objectif du programme des services de voyage partagés. Par conséquent, le Canada estime que les exigences cotées susmentionnées de la demande de propositions sont justes et raisonnables. La demande est donc rejetée.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-133194/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20133194

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

107xnEN578-133194

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xn

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Question n° 011**Référence :**

Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation pour les ressources proposées – Exigences obligatoires et exigences cotées

Question n° 011 :

En ce qui concerne l'exigence O-2 pour la catégorie A.11 Testeur (niveau 3) – Spécialiste de l'assurance de la qualité, le client envisagerait-il de modifier les critères de façon à inclure « ou d'organisations du secteur privé », puisqu'il existe de vastes applications à l'échelle de l'entreprise au sein du secteur privé où les candidats peuvent acquérir le même niveau d'expérience qui serait hautement applicable à cette exigence?

Réponse n° 011 :

Veuillez consulter la modification n° 007 du présent document.

Question n° 012**Référence :**

Demande de propositions

Question n° 012 :

Dans le cas où une entreprise obtient le plus grand nombre de points pour la note technique et financière combinée, comment l'État attribuera-t-il six contrats distincts? Est-ce que toutes les catégories seront attribuées à cet unique fournisseur?

Réponse n° 012 :

Veuillez consulter la sous-section 1.2 – Résumé, point b). Six contrats distincts seront attribués pour chaque niveau et catégorie décrits dans la demande de propositions.

Question n° 013**Référence :**

Demande de propositions

Question n° 013 :

Les fournisseurs doivent-ils absolument soumettre une proposition pour les six rôles ou peuvent-ils seulement soumettre une proposition pour les rôles de leur choix?

Réponse n° 013 :

Veuillez consulter la réponse n° 3 de la question n° 3.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-133194/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xn

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20133194

File No. - N° du dossier

107xnEN578-133194

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.